



COMITE DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

N°3

Réunion du : **lundi 17 octobre 2022**

À : **18h00**

Présidence : **M. Patrick BEL ABBES**

Présents : **MM. Christophe BELLARD, Patrick GRECO, Jean-Maurice VALET, David LUCHARD (visio), Mehdi AABID (visio), Pierre VALENSI (visio), Thierry BALLAND, Joël GRISONI (visio), Oualid KRID**

Excusé(s) : **Mme Béatrice ZIZZI - MM. Jean-Luc QUEIRAS, Gilles CHALVET, Daniel ROUIT, Richard PEREIRA, Marc CHIRON, André BODJI, Grégory LA CARIA, Christophe VIDUSSI Olivier AMOUREUX Simon AMZALLAG (président de la CDA)**

Assistent : **Mme Sylvie POIGNET-TESTU, MM. Sébastien JOSEPH, Benjamin SALERNO**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux



Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.
Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu :

Le PV du Comité de Direction du 12 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Informations du Président :

Le Président ouvre la séance et souhaite un prompt rétablissement à Joël Grisoni. Il rappelle aussi les membres du Comité de Direction à leur devoir de réserve.

Le Président fait le point avec les membres présents sur le report des rencontres du week-end du 15 et 16 octobre à cause de la pénurie de carburant.

Courrier reçu :

Club de AFCV, concernant la révision du forfait de son équipe Féminine 2, le Comité de Direction ne peut pas revenir sur ce dossier.

Club de US AIGLUN, concernant la rencontre D2 AIGLUN / VEYNES, transmis CSR pour suite à donner.

M. Claude NAMANE, candidature délégué, accord du Comité de Direction.

M. Sylvain AUZET, candidature Commission Football Educatif, accord du Comité de Direction.

Le Président fait le point sur les réunions de secteur où il apprécie les bons échanges entre les clubs présents et le District. Il reste deux réunions dans le secteur 04 à venir.

Un point est fait sur les discussions en cours avec de nouveaux partenaires.

Le Président fait part de l'avancé de la convention avec le Parquet du 04.

Actions en cours :

Le point est fait sur le Week-end des bénévoles qui est organisé les 5 et 6 novembre prochain à Clairefontaine : 5 bénévoles y participeront dont deux dirigeantes.

Octobre Rose : 500 € seront reversés et partagés entre les associations Ligue contre le Cancer 05 et Ligue contre le Cancer 04. Le Comité de Direction remercie ces deux association ainsi que la CPAM pour leur soutien actif lors de la rentrée du Football Féminin qui s'est déroulé le 8 octobre dernier à Laragne.

Contrats d'Objectifs : La Directrice du District précise que les actions prévisionnelles du District ont été envoyées à la Ligue.

Assemblées Générales : Ligue le 17/12 matin – District 17/12 après-midi



Tour d'horizon des Commissions :

Championnats Séniors : reprogrammation des matchs reportés, tirage des Coupes des Alpes (22/01/2023 Coupe Robert Gage et 19/03/2023 Coupe Donadieu).

Championnats Jeunes : reprogrammation des matchs reportés, le projet de réforme des championnats va être finalisé et envoyé aux clubs avant l'Assemblée Générale d'Hiver.

CSR : la commission va revoir les règlements du District avec le juriste.

Futsal : la commission soulève un problème de disponibilité des gymnases.

CDA : Demande de la Commission en application de l'Article 15 du Règlement Intérieur de la CDA, stipulant : « Dans le cadre de la politique de détection et de promotion des arbitres, la C.D.A peut promouvoir, en cours de saison, un arbitre dans la catégorie directement supérieure. » la promotion accélérée de l'Arbitre GUERFI Karim et OULHACI Ramzi catégorie D3 pour la saison 2022/2023. Accord du Comité de Direction. La formation FIA débute le 24 octobre prochain au Centre Regain.

Prochaine réunion du Comité de Direction le 5 décembre 2022

Le Président

Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire de séance

Thierry BALLAND

